



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 7 juillet 2023
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2023/0234(COD)

11624/23
ADD 1

ENV 826
COMPET 739
SAN 448
MI 600
IND 374
CONSOM 267
ENT 158
FOOD 57
AGRI 383
CODEC 1320

PROPOSITION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	6 juillet 2023
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2023) 420 final - Annex
Objet:	ANNEXE de la directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2023) 420 final - Annex.

p.j.: COM(2023) 420 final - Annex



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 5.7.2023
COM(2023) 420 final

ANNEX

ANNEXE

de la

**directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2008/98/CE
relative aux déchets**

{SEC(2023) 420 final} - {SWD(2023) 420 final} - {SWD(2023) 421 final} -
{SWD(2023) 422 final}

ANNEXE IV *quater*

Produits relevant de la responsabilité élargie des producteurs, en ce qui concerne certains produits et accessoires textiles et chaussures

Partie 1

Textiles ménagers et vêtements et accessoires du vêtement en matières textiles relevant du champ d'application de l'article 22 *bis*

Code NC	Désignation
61 – tous les codes compris dans le chapitre	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie
62 – tous les codes compris dans le chapitre	Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie
6301	Couvertures (à l'exception de celles du n° 6301 10 00)
6302	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine
6303	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur; cantonnières et tours de lit
6304	Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du n° 9404
6309	Articles de friperie
6504	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis
6505	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis; résilles et filets à cheveux en toutes matières, même garnis

Partie 2

Chaussures et vêtements et accessoires du vêtement dont les principaux composants ne sont pas des textiles, relevant du champ d'application de l'article 22 *bis*

Code NC	Désignation
4203	Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel ou reconstitué (à l'exclusion des chaussures et des coiffures et de leurs parties, ainsi que des articles du chapitre 95, p. ex. protège-tibias, masques d'escrime)
6401	Chaussures étanches à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par des rivets, des clous, des vis, des têtes ou des dispositifs similaires, ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés
6402	Autres chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique
6403	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel
6404	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en matières textiles
6405	Autres chaussures